

APPEL A CANDIDATURE

BOURSE  
D'EXCELLENCE

UR | UNIVERSITÉ  
DE LA RÉUNION

# HORI ZON

TOUTES LES INFOS SUR  
[www.univ-reunion.fr](http://www.univ-reunion.fr)

**Notice du  
programme de  
Bourses d'excellence  
*HORIZON***

de niveau Master 2  
de l'Université de La Réunion

## LA BOURSE D'EXCELLENCE *HORIZON*

La bourse est de 710€ par mois et couvre

- le billet d'avion
- Les frais d'inscription
- Les dépenses de la vie quotidienne

Elle est versée pendant 10 mois.

Le premier virement est effectué le premier mois en espèces. Les versements mensuels suivants se font par virements.

## SÉLECTION

La commission des bourses d'excellence de la DRI est composée de la VPRI et des correspondants des relations internationales dans les composantes de l'UR.

Critères :

- Qualité du dossier
  - Motivation
  - Adéquation parcours/projet
  - Classement par la Commission de sélection du Master 2 demandé
- Note finale sur 20

- Les candidats sont classés sur liste principale et sur liste complémentaire par la Commission des bourses d'excellence. Ils sont informés par la DRI de leur classement dans les plus brefs délais suite à la tenue de la Commission.

- Les candidats sélectionnés doivent confirmer leur participation dans les sept jours qui suivent la notification de leur sélection. Ils doivent donc consulter très régulièrement leur boîte mail.

## CALENDRIER

- Le calendrier des inscriptions est susceptible d'être modifié. Le cas échéant, l'information et la mise à jour du calendrier seront transmises aux SCAC et ECF. Dans tous les cas les candidats sont invités à regarder régulièrement la page <https://scolarite.univ-reunion.fr/accueil>
- Les candidats sélectionnés doivent entamer les démarches pour obtenir leur visa dès confirmation de leur participation.
- Les étudiants doivent arriver à l'UR entre le 17 et 21 août 2020.

## ABANDON

- En cas d'abandon de ses études, sauf cas de force majeure, l'étudiant devra prévenir son/sa directeur/directrice de master et la responsable du programme des bourses d'excellence à la DRI au minimum un mois avant l'abandon.
- En cas d'abandon de ses études, la commission « Bourses d'excellence » de la DRI décidera si l'étudiant devra rembourser ou non le montant des bourses versées depuis son arrivée.

# POURSUTE EN DOCTORAT

La poursuite en doctorat n'est nullement garantie avec la sélection.

L'étudiant pourra poursuivre en doctorat si :

- Il valide son Master 2
- Il est autorisé par l'Ecole doctorale compétente
- Il trouve un directeur de thèse
- Il trouve un financement (Région, CIFRE, etc.).

Le fait pour un candidat d'avoir fait son M2 à l'UR augmente cependant largement ses chances de poursuivre en doctorat à l'UR.

En cas de poursuite en doctorat, l'idéal serait que la thèse soit réalisée en cotutelle avec un enseignant-chercheur habilité de l'université du pays partenaire.